

COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



Procès-verbal n°45 Réunion du 01/07/2022

Animateur : M. SABANI

Présent(e)s : Mme LOMON – MM. FOFANA – BORDET (CD)

**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2021/2022 validée par le Comité Directeur le 08/12/2021 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le match)	/
● 2* demande pour non-envoi feuille de match papier après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €

<u>Licences / Qualification</u>	
• Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
• Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
• Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
• Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
• Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
• Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)	100,00 €
• Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
• Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
• Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
• Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
• Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.	50,00 €
• Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<u>Terrains</u>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<u>Suspension de terrain ferme</u>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
• Réclamations, réserves	43,50 €
• Evocations	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
• Appels réglementaire	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<u>Présence club</u>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<u>Forfaits</u>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)	/
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	30,00 €
• 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	60,00 €
• 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	90,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<u>Forfait coupes</u>	
<u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

DISCIPLINES

Ouverture du dossier disciplinaire

• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

• Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
• Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot Educatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	/
• 2* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)

• Dès la 1 ^{ère} infraction	15,00 €
• Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €

Absence non justifiée aux matchs

• Dès la 1 ^{ère} infraction	40,00 €
• Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €

Absence non justifiée aux convocations devant les commissions

• Dès la 1 ^{ère} absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
---	---------

Absence de rapports

• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 18/06/2022 au 01/07/2022					
Dossier N°579	20/06/2022	512078	MALAKOFF USM	Le club souhaite modifier l'horaire de leur engagement en Catégorie Seniors avec un coup d'envoi à 19h00 le samedi à domicile.	La 3CD donne son accord pour la catégorie Seniors
Dossier N°580	21/06/2022		3CD	Réception extrait PV de la commission statuts et règlements du 15/06/2022 décidant : - De mettre hors compétition l'équipe 1 du club de l'ECOLE JEAN MENDES SENIORS D5 poule B du 24/04/2022 - n°23431078 ECOLE JEAN MENDEZ 1 / FONTENAY AUX ROSES 2	La 3CD prend note et réactualise le classement
Dossier N°581	22/06/2022		3CD	SENIORS D2 du 24/04/2022 - n°23430507 VANVES STADE 1 / CHATILLONNAIS SCM 1	La 3CD vous informe que la rencontre est neutralisée. 0 point (0 but) aux deux équipes
Dossier N°582	30/06/2022		3CD	Réception extrait PV de la commission disciplines Jeunes du 28/06/2022 décidant : - donne match à jouer à huis clos sur terrain neutre, au plus tôt hors de la commune de COURBEVOIE avec trois arbitres et deux délégués à la charge des deux clubs. U16 D1 du 29/05/2022 - n°23433596 COURBEVOIE SPORTS 1 / GENNEVILLIERS CSM 1	La 3CD vous informe que la rencontre se jouera le DIMANCHE 10 JUILLET à 11h00. Les installations seront déterminées ultérieurement. De plus, la 3CD demande à la CDPME de se rapprocher des deux équipes pour préparer au mieux cette rencontre.
Dossier N°583	14/06/2022	511880	VILLE D'AVRAY US	Demande de dérogation pour leur équipe SENIORS D1 puisse évoluer au stade Municipal à Ville d'Avray pour la saison prochaine.	La 3CD transmet la demande pour réponse auprès du Comité Directeur du 06/07/2022.
Dossier N°584	07/06/2022	528217	ARARAT ISSY	Le club souhaite inscrire 3 équipes Féminines pour la saison 2022-2023 : - 1 équipe Seniors D1 à 11 - 1 équipe U18 féminines à 8 - 1 équipe U15 féminines à 8	La 3CD prend note et intégrera vos équipes dans les catégories concernées pour la saison 2022-2023

Dossier N°585	03/06/2022	553138	CSM CLAMART	Le club nous fait parvenir un courrier de demande d'alternance entre 4 équipes : - U18 D3 à 13h00 et Seniors D2 à 15h00 terrain 1 en alternance un dimanche sur deux avec - U16 D5 à 13h00 et Seniors D5 à 15h00 terrain 1	La 3CD prend note et fera du mieux possible pour satisfaire votre demande.
Dossier N°586	25/06/2022	500009	GARENNE COLOMBES	Le club nous informe qu'il souhaite engager une 3ème équipe en U14 qui devra jouer : - au stade Nelson Mandela le samedi à 17h00 en alternance avec l'équipe U14 D6 du club des CHEMINOTS OUEST. - Leur équipe U14B en alternance avec leur équipe U14A au stade Marcel Payen le samedi à 17h00.	La 3CD prend note et fera du mieux possible pour satisfaire votre demande.
Dossier N°587	28/06/2022	560134	UNION SEVRIENNE FUTSAL	Le club demande une dérogation pour faire jouer leur seniors le DIMANCHE à 19h15 seul créneau de disponible.	La 3CD donne son accord pour la catégorie Seniors
Dossier N°588	13/06/2022	520810	CHEMINOTS OUEST	Le club souhaite engager une équipe Anciens +55 ans dans le critérium +55ans du District du Val d'Oise.	La 3CD transmet la demande pour réponse auprès du Comité Directeur du 06/07/2022.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.